

SOCIAL Pour exercer, ils doivent normalement se déclarer au ministère

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX SONT-ILS ASSEZ CONTRÔLÉS ?

VINCENT VANTIGHEM

« C'est ahurissant ! » Avocate de l'association Innocence en danger, Clémence Witt ne s'est pas remise de l'affaire Marina. En juin, les parents de cette fillette ont été condamnés à trente ans de prison pour l'avoir maltraitée pendant six ans avant de cacher son corps dans un bac rempli de béton. Estimant que les parents n'étaient pas « les seuls responsables », Innocence en danger a assigné l'Etat, vendredi, pour « faute lourde ». Elle réclame également l'ouverture d'une mission parlementaire sur l'aide sociale à l'enfance. « Le cas de Marina a été signalé au conseil général de la Sarthe au printemps 2009, justifie Clémence Witt. Les travailleurs sociaux n'ont rien remarqué d'anormal. Trois mois après, Marina était morte. C'est bien qu'il y a un problème... »

Pour aboutir à cette conclusion, l'avocate a reçu le soutien de l'Association



Quelque 5 564 éducateurs ne sont pas répertoriés en France.

d'entraide des usagers de l'administration (Adua). Cette association s'est penchée sur le cas des psychologues et assistants sociaux œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance.

« On a découvert que la plupart d'entre eux n'étaient pas en règle, lâche Laurence Brunet, déléguée de l'Adua. A commencer par les huit professionnels qui ont examiné l'affaire Marina... »

Le fameux fichier Adeli

Une fois diplômés, les travailleurs sociaux ont en effet l'obligation de s'enregistrer auprès du ministère de la Santé. « On réclame les originaux de leurs diplômes et on vérifie leurs compétences, explique Bertrand Dassé, responsable de ce dossier pour le ministère. Si tout est en règle, on les inscrit sur le répertoire officiel Adeli. » Mais en enquêtant dans 32 départements, l'Adua a découvert que 5 564 travailleurs sociaux exerçaient sans être inscrits dans ce fichier. Autrement dit que personne n'avait jamais vérifié leurs compétences. « Certains n'ont pas les bons diplômes, conclut Bertrand Dassé. Mais on ne peut pas mettre un inspecteur derrière chaque professionnel. » ■